

Mesures catégorielles

Réunion plénière du 11 mars 2011

Projet 2011

Pour 2011, les enveloppes se répartissent comme suit :

- catégoriel : **24,0 M€** (19,5 M€ d'économies d'emplois et 4,5 M€ dans le cadre du rapprochement avec le MAAPRAT)
- RGPP : **10,0 M€**

Les principaux axes des mesures 2011 peuvent se décliner comme suit :

- **la poursuite de la mise en oeuvre de la PFR** (ou équivalent). Il s'agit d'un chantier important qui concerne environ 8 000 agents de catégorie B. Quatre corps sont concernés : les secrétaires administratifs (SA), les contrôleurs des transports terrestres, les contrôleurs des affaires maritimes et les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR). Ce chantier s'inscrit, aussi, dans le cadre du rapprochement indemnitaire avec le MAAPRAT sur les années 2011 et 2012. Il est, par ailleurs, prévu de basculer les IPEF et, en liaison avec les ministères concernés, de définir le cadre pour les IGADD/IADD et les AUE.
- **une révision des coefficients de grade de l'indemnité spécifique de service (ISS)**. En 2009, une réforme des coefficients de service a été faite permettant, ainsi, de réduire sensiblement le nombre de zones géographiques afin de se rapprocher du MAAPRAT. Dans le cadre de la convergence MAAPRAT/MEDDTL, il est proposé, pour 2011, d'augmenter les coefficients de grade de la façon suivante :
 - dessinateurs et ETST : +0,5 point → 8 points : 0,4 M€
 - contrôleurs : +1 point pour les CTRL (9 points) et les CTRLD (17 points) : 0,7 M€
 - techniciens : +1 point pour les TSE (13 points) et les TSC (17 points) : 1,9 M€
 - ingénieurs TPE : +2 points pour les ITPE (27 ou 32 points)
et +1 point pour les IDTPE et les ICTPE : 2,7 M€
- **une revalorisation des coefficients de la prime de service et de rendement** (filrière technique) et de **prime de services rendus** (exploitation). La mesure comprend deux parties, un calage des coefficients des IDTPE et ICTPE à hauteur de ceux des ITPE et une mesure générale d'augmentation de +0,01 pour la filière technique et de +0,05 pour l'exploitation.
- **la poursuite du plan triennal de revalorisation des agents de catégories C administrative**. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du rapprochement indemnitaire avec le MAAPRAT. La 2ème tranche du plan triennal correspond à 500 € en moyenne par agent.
- **la poursuite des protocoles exploitation** pour les domaines des voies navigables (dernière tranche) et des voies non naviguées, du domaine portuaire et maritime.
- **la prise en compte des fusions de corps**. Fin 2011, la fusion des corps de techniciens supérieurs, de contrôleurs des TPE et d'une partie des contrôleurs des affaires maritimes devraient être réalisées. Il en est de même pour la fusion des corps de la filière B administrative
- **la prise en compte des repyramidages**.

A ce stade, la programmation de l'enveloppe de 10 M€ (RGPP) se décline comme suit :

Budget : 10 M€

Dépenses engagées ou prévisibles	Nombre agents	Montant en k€
Prime de restructuration	800	2 500
Complément indemnitaire		50
Indemnité de départ volontaire	100	3 000
Indemnité temporaire de mobilité	1 000	4 000
	Total	10 000

Cette prévision prend en compte :

- le déménagement du SETRA (prime de restructuration et ITM)
- les CPCM et les PSI (ITM)
- une continuité dans l'IdV

Parallèlement, les opérations suivantes vont entrer en phase opérationnelle

- extension des heures supplémentaires à la plupart des corps de B et C
- prise en compte des nouveaux taux d'ISH de week-end et de jour férié